

QUATRIÈME PARTIE

HONNEURS ET DEVOIRS



UNE TRADITION D'ENGAGEMENT



Les institutions s'entourent de rituels qui ont d'abord pour but de sacraliser le pouvoir. Ces traditions, héritées du féodalisme, ont été autant d'occasions de mettre en valeur la charge de lieutenant-gouverneur du Québec. Bien que le faste d'autrefois ait aujourd'hui fait place à des manifestations empreintes de sobriété, le lieutenant-gouverneur, symbole de l'État, demeure entouré d'égards et de décorum. Que ce soit lors d'activités protocolaires, de cérémonies à caractère honorifique ou pour appuyer des causes charitables, le lieutenant-gouverneur perpétue des usages de civilité et de dignité tout en valorisant les traditions d'engagement au sein de la société québécoise.